

Procès-verbal
de la séance du mercredi 16 décembre 2020 à 20h00
à la salle communale de Burtigny

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020
3. Préavis 07-2020 : Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Nyon (ORPC)
- Rapport de la Commission ad hoc
4. Préavis 08-2020 : Augmentation de la rétribution des membres de la Municipalité et des membres du Bureau du Conseil général pour la législature 2021-2026
- Rapport de la Commission des Finances
5. Préavis 09-2020 : Budget 2021
- Rapport de la Commission des Finances
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Il invite l'assemblée à un moment de recueillement en mémoire de Madame Annelise Pilloud, membre du Conseil général, qui est décédée fin novembre.

Suite à l'assermentation de Mesdames Barbara Gobelet et Annick Mury, le Conseil général compte 38 membres, dont 26 sont présents, 10 excusés et 2 absents.

2. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Préavis 07-2020 : Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Nyon (ORPC)

Monsieur Paul Sergy lit le rapport de la Commission ad hoc, composée de Messieurs Jean-Paul Humbert, William Berseth et du rapporteur. La Commission explique que Burtigny aura deux voix, une voix de base plus une voix pour sa fraction de mille habitants. En conclusion, la Commission constate que cette révision des statuts a suivi un processus intelligent et très démocratique. Elle prie les membres du Conseil général d'accepter les statuts tels que présentés.

Ce point ne débouche sur aucune discussion.

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à l'unanimité les Statuts de l'Association intercommunale de l'ORPC du district de Nyon, édition 2019.

4. Préavis 08-2020 : Augmentation de la rétribution des membres de la Municipalité et des membres du Bureau du Conseil général pour la législature 2021-2026

Monsieur Sylvain Hofer lit le rapport de la Commission des finances, composée de Messieurs Frank Früh, Philippe Cordey et du rapporteur. La Commission estime l'augmentation de coût annuel à CHF 5'800.- pour l'exécutif et à CHF 1'180.- pour le législatif, si l'on se base sur l'hypothèse d'avoir 6 préavis à traiter en 2021. Au vu de la difficulté de trouver des candidats prêts à s'investir et dans le but de mieux rémunérer les personnes qui s'investissent pour notre commune, la commission approuve cette augmentation de rétribution et recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Ce point ne donne suite à aucune discussion.

- **Votation** : Le Conseil général **accepte**, avec 1 abstention et 0 avis contraires, les nouvelles rétributions des membres de la Municipalité, des membres du bureau du Conseil général et des membres des commissions, telles que présentées dans le préavis n° 08-2020.

5. Préavis 09-2020 : Budget 2021

Monsieur Frank Früh lit le rapport de la Commission des finances. La Commission relève le fait que les détails mentionnés pour la première fois en regard de chaque rubrique du budget par ordre administratif lui ont permis d'avoir une vision plus précise des dépenses et des revenus qui sont liés à chaque compte. La Commission mentionne entre autres qu'il s'agira d'être attentifs, à l'avenir, à ne pas épuiser les fonds de réserve prévus aussi bien pour les ordures ménagères et la décharge, le réseau d'égouts et d'épuration ainsi que le service des eaux, faute de quoi il sera nécessaire de revoir le financement de ces postes. En conclusion, elle prie le Conseil général de bien vouloir accepter le budget pour l'année 2021 tel que présenté.

La discussion est ouverte. Monsieur Jean-Paul Humbert demande des explications sur le point 46, en particulier sur le montant de CHF 10'000.- prévu pour les teintages.

Monsieur Sébastien Cottier répond qu'il s'agit d'un procédé pour vérifier que les eaux claires et les eaux usées soient bien séparées. Ce contrôle doit se faire le plus vite que possible en particulier pour les constructions plus anciennes. Une petite partie du village doit encore être contrôlée.

Messieurs Jean-Paul Humbert et Paul Sergy précisent qu'entre 2005 et 2008, les séparatifs ont été mis à neuf pour chaque immeuble qui s'est relié au Thermoréseau.

Monsieur Pierre Hauser précise qu'il y a encore un problème d'eau en bas du village à gauche, où l'eau coule continuellement. Il s'agira de trouver d'où vient cette eau.

- **Votation** : Le Conseil général **accepte**, avec 1 abstention et 0 avis contraires, le budget 2021 tel que présenté, avec un excédent de revenus de CHF 609.10 sur un total de revenus de CHF 1'720'194.30.

6. Communications de la Municipalité

Valérie Jeanrenaud, syndique, informe qu'une rencontre a eu lieu avec la commune d'Essertines au sujet des **dégâts causés sur les chemins forestiers** par les camions chargés passant par Burtigny pendant les travaux de goudronnage. En compensation, la Commune d'Essertines a proposé d'offrir la restauration des bacs se trouvant dans la forêt ainsi que des plantes et étiquettes. La commune de Burtigny fera un minimum pour entretenir cette route.

Madame Cécile Burnet trouve ce geste de la commune d'Essertines inapproprié.

La syndique répond que les bords de chemin étaient déjà abîmés. La Municipalité a aussi demandé une compensation à l'entreprise, mais celle-ci n'a pas accepté, du fait qu'il s'agit d'un prestataire de service de la commune d'Essertines.

Monsieur Jean-Paul Humbert précise qu'il y a un panneau d'interdiction de passer. Il aurait fallu intervenir tout de suite en voyant les camions monter à plein.

Monsieur Pierre Hauser réagit en demandant pourquoi les citoyens n'ont pas averti la commune.

Madame Valérie Jeanrenaud encourage également les citoyens à collaborer avec la commune lorsqu'ils constatent des faits. La Municipalité a écrit une lettre à la commune d'Essertines pour lui interdire de laisser des camions pleins passer par Burtigny.

La syndique informe qu'une **lisière forestière étagée** sera mise en place vers les Maisons Rouges. Il s'agit de créer une ceinture de protection contre la sécheresse et les tempêtes. Suite à une recherche de fonds, la Fondation Audemars Piguet et la Fondation Sophie et Karl Binding ont fait des promesses de dons.

Les frais estimés sont de CHF 80'000.-, répartis sur quatre ans, donc env. CHF 20'000.- par année. Le canton accordera des subventions pour ces travaux.

Les **dates des prochaines séances du Conseil général** sont fixées au **mardi 8 juin et mardi 7 décembre 2021**.

Madame Monya Jaccard remercie au nom de la Municipalité Mesdames Françoise Guntern et Olga Tüscher pour leur dévouement au sein du **GABU**. Malheureusement, elles cessent leur activité au terme de cette année, et il faut espérer qu'il y aura une relève. L'assemblée remercie Mesdames Guntern et Tüscher par des applaudissements.

Monsieur Dimitri Jolidon est également remercié avec acclamation pour les **belles décorations** qu'il a confectionnées pour l'arrêt de bus et les fontaines.

Monsieur Sébastien Cottier informe que deux **contrôles de vitesse** ont été effectués par la police ; aucun excès de vitesse n'a été signalé. Une demande a été faite de procéder à des contrôles de nuit.

Il relève que l'**eau** de la commune est de très bonne qualité, les tests de pesticides révèlent que les taux sont en dessous du seuil de détection.

En novembre, une pollution avec des bactéries fécales a été détectée. Comme il s'agissait d'une très petite contamination, il n'a pas été nécessaire d'avertir la population. Il a été demandé à la Commune de chlorer l'eau au réservoir et de purger l'eau dans les bornes hydrantes. L'eau a dû être pompée depuis Begnins pendant tout le mois de novembre, selon directives du Laboratoire cantonal, après quoi la situation a été rétablie. Cette contamination a très vraisemblablement été causée par les fortes pluies, ce qui est un phénomène connu.

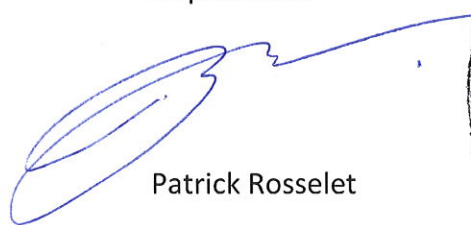
7. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le **mardi 8 juin 2021**.

L'élection des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 aura lieu le **dimanche 7 mars 2021** et l'assermentation des autorités le **mardi 16 mars 2021 à 19h00**.

Le président clôture la séance à 20h45 en souhaitant à chacun d'excellentes fêtes et un bon commencement de la nouvelle année.

Le président



Patrick Rosselet



La secrétaire



Eliane Hofer